



Information

Des retrouvailles au sommet

Trois questions à Pierre-Emmanuel Le Prisé. L'architecte rennais a mis en musique l'installation de l'abri sur le toit de la Chambre des Métiers. Drôle de coïncidence, l'homme connaissait bien ce bâtiment emblématique du centre-ville pour l'avoir rénové, il y a quelques années déjà...



Comment êtes-vous arrivé sur le projet des Veilleurs de Rennes ?

« J'ai rencontré l'équipe des Tombées de la nuit et son directeur Claude Guinard au moment de la recherche du site susceptible d'accueillir l'abri. Sa mise en place nécessitait l'intervention d'un architecte. L'objet designé par les ébénistes de l'agence Copeaux-Cavaliers m'est apparu très beau. La proposition artistique de Joanne Leighton, consistant à veiller sur la ville dans un lieu dédié, m'a séduit par sa poésie. Contrairement au XIXe siècle avec ses belvédères et ses gloriettes, on ne bâtit plus aujourd'hui d'espaces dévolus à la contemplation. S'impliquer dans cet événement, c'était un peu renouer avec cette tradition. Au final, le toit de la Chambre des métiers a été choisi pour installer l'habitable. Drôle de coïncidence, j'ai rénové cet immeuble il y a quelques années. Raison de plus pour se lancer dans l'aventure. »

Quelles furent vos missions ?

« C'est la première fois que je collabore à un projet artistique comme celui-ci, pour lequel mon rôle tient plus de la scénographie que de la construction à proprement dite. Ma mission consistait principalement à coordonner l'installation d'une structure de deux tonnes sur le toit d'un bâtiment qui n'a pas été pensé pour... Cela a nécessité, dans un premier temps, un travail d'étude afin de déterminer une méthodologie. Puis dans un second temps, il a fallu mettre en œuvre les solutions techniques choisies. Enfin, il était nécessaire d'obtenir les autorisations administratives préalables à la réalisation d'un type (singulier) de projet. »

Avez-vous rencontré des difficultés lors de cette installation en hauteur ?

« Ce chantier n'a pas été aussi simple qu'il n'y paraît. Etant donné que la dalle existante ne peut supporter la charge de l'abri, nous avons créé un double toit. A savoir une masse de béton de 7 m par 7 m reposant sur une structure acier qui elle-même s'appuie sur l'armature de l'immeuble. L'ossature bois de l'abri a été ensuite montée sur ce socle de béton d'une nature particulière : il a été coulé de manière à être facilement démonté à l'issue de la performance. La météo a fortement conditionné le chantier. Nous avons opéré sur une toiture, à 32 m de hauteur par grutage ! L'ensemble des éléments ont été préfabriqués en usine puis grutés avant l'assemblage sur le toit. Le jour J du montage, nous avons écopé d'un avis de tempête. Heureusement, le coup de tabac n'a pas duré et le chantier s'est terminé dans les temps. Avant Viva-cités, comme prévu ! »

Durée des études : 1 mois

Durée des travaux : une quinzaine de jours

Durée de vie du bâti : éphémère (12 mois)

Propos recueillis par [Anne-Elisabeth Bertucci](#).

Photos [Laurent Guizard](#)